

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

**Portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire.**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 814-11.

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire :

#### **1° En qualité de représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur :**

- M. Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (titulaire) et M. Franck JARNO, sous directeur des formations et de l'insertion professionnelle (suppléant) ;

#### **2° Au titre des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur agricole publics :**

- M. Marc GOGNY, directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) ;
- M. Olivier LAVIALLE, directeur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro) ;

#### **3° Au titre des personnalités qualifiées pour leur compétence dans le domaine économique, dans le domaine professionnel et dans celui de l'enseignement et de la recherche publique :**

- M. Jérôme BREYSSE, directeur des affaires sociales à l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) ;
- M. Pierre BUISSON, représentant la Fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF) ;
- M. Philippe CHEMINEAU, directeur de l'action régionale, de l'enseignement supérieur et de l'Europe à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;

- M. Olivier GLOKER, chargé de mission nationale au sein de l'APECITA ;
- Mme Dominique LABORDE, directrice de la stratégie, de la recherche et de l'évaluation à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ;
- M. Louis LAURENT, directeur recherche et veille à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

**4° En qualité de représentant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

- M. Jacques HAIECH, professeur à l'université de Strasbourg.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **13 MAI 2016**

Pour le ministre et par délégation :  
La chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,



Valérie BADUEL